



Examen des programmes culturellement adaptés et des approches d'évaluation culturellement compétentes

Contexte

Le présent examen de la documentation visait à répondre à deux questions de recherche directrices : comment les pratiques, les traditions et les activités culturelles autochtones ont-elles été incluses dans les programmes de prévention du crime et quel est leur lien avec la prévention du crime; et comment les programmes de prévention du crime culturellement adaptés ont-ils été évalués et quelle est leur contribution aux résultats de la prévention du crime? L'examen comprend une étude des facteurs de risque et de protection liés au crime chez les autochtones; un résumé de la documentation sur les programmes de prévention du crime pour les autochtones; une analyse du lien entre les pratiques, les traditions et les activités culturelles et les objectifs de prévention du crime; un examen des évaluations de programmes; un résumé et une analyse des approches et des méthodes d'évaluation; un examen de l'efficacité des pratiques, des traditions et des activités culturelles autochtones sur la prévention du crime en fonction des résultats d'évaluation existants; et des conclusions et des recommandations.

Méthodes

Le présent examen de la documentation se limite à la documentation écrite en anglais accessible sur le Web, datant du début des années 1980 à aujourd'hui, et figurant dans des bases de données électroniques (articles de revues spécialisées; articles évalués par les pairs) et dans certaines sources de la littérature grise (p. ex. publications gouvernementales); et ne comprend pas

les consultations ou les entrevues. La recherche incluait des ouvrages canadiens et internationaux.

Au total, 291 articles ont été recueillis et analysés, en lien avec la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale, les facteurs de risque et de protection et les programmes et les évaluations de prévention du crime. Les articles dataient de 1983 à 2021 (la majorité de 2014 à 2021), les pays de publication comprenant le Canada, l'Australie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, les Philippines et quelques autres (Canada le plus représenté).

Conclusions

La littérature dans le domaine qui nous intéresse est relativement nouvelle et difficile à trouver, en particulier la documentation sur l'évaluation des programmes. En effet, la majorité des articles examinés provenaient de sources de la littérature grise, signe que le domaine n'a pas fait l'objet de recherches approfondies dans le milieu universitaire; la causalité est par conséquent difficile à établir.

Les peuples autochtones sont statistiquement surreprésentés à toutes les étapes du système de justice pénale. Les raisons de la surreprésentation s'inscrivent dans l'histoire de la colonisation des peuples autochtones, y compris les conséquences du colonialisme, des pensionnats et de la rafle des années soixante, la discrimination systémique, les différences dans les répercussions des politiques de justice pénale et la marginalisation socioéconomique.

En général, les facteurs de risque et de protection individuels, familiaux, des pairs, de l'école et de la



communauté liés aux comportements criminels sont similaires pour les autochtones et les non-autochtones. L'incidence plus élevée des facteurs de risque; la multiplicité des niveaux de marginalité; les enjeux sociaux clés (p. ex. liés aux effets du colonialisme) et l'exposition à un moins grand nombre de facteurs de protection dans les populations autochtones expliquent en grande partie la surreprésentation dans le système de justice pénale. Il existe également plusieurs facteurs de protection propres aux peuples autochtones, dont la participation aux pratiques traditionnelles et culturelles, l'identité culturelle positive, la famille élargie solide et l'engagement communautaire.

Programmes culturellement adaptés

De nombreux programmes autochtones existants sont holistiques et multidimensionnels dans le but de traiter plusieurs problèmes en qualité d'approche de prévention du crime (p. ex. bien-être, culture, cohésion familiale). Certains des programmes examinés tentaient de s'attaquer aux facteurs de risque précoces de problèmes de comportement chez les jeunes (p. ex. violence familiale, compétences parentales) et d'autres proposaient des mécanismes pour réduire la criminalité dans les communautés en utilisant un modèle de déjudiciarisation (p. ex. justice réparatrice).

En reliant les programmes existants aux facteurs de risque, de nombreux programmes autochtones poursuivent les mêmes objectifs que les programmes de prévention du crime non-autochtones. Les programmes axés sur des facteurs propres aux autochtones comprennent en particulier les programmes qui visent à rétablir le lien entre les peuples autochtones et leur culture.

Certaines composantes clés des programmes culturels comprennent : une conception de programme culturellement adaptée; la participation de la communauté à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion des programmes; l'intégration des philosophies, des connaissances et de la sagesse culturelles autochtones; et des activités et des expériences propres aux autochtones. La littérature met également l'accent sur la nécessité de tenir compte des facteurs de risque uniques auxquels font face les peuples autochtones, y

compris les conséquences de la colonisation, des pensionnats et de la rafle des années soixante, la discrimination systémique et la marginalisation socioéconomique.

Certains articles ont fourni des données sur les résultats des programmes, soulignant souvent le succès du renforcement des liens avec la culture et la communauté, et les facteurs de protection individuels. Malheureusement, l'information sur le rôle joué par les approches culturelles sur les facteurs de risque ou de protection et sur la mesure dans laquelle les éléments culturels ont fait une différence était très limitée.

Il existe plusieurs possibilités associées aux programmes de prévention du crime pour les autochtones, y compris l'intégration de composantes culturelles propres aux autochtones dans les programmes de prévention du crime pour les peuples autochtones; la réalisation d'évaluations communautaires pour cerner les forces et les domaines de préoccupation en vue d'adapter les programmes et d'utiliser une approche fondée sur les forces; l'élaboration de programmes de prévention du crime spécifiquement pour les peuples autochtones au moyen d'une approche holistique; l'ancrage des travaux dans les principes de propriété et de contrôle de la communauté; et l'examen des leçons apprises et des pratiques exemplaires en prévention du crime pour les peuples autochtones venant d'autres pays.

À l'inverse, certains risques associés aux programmes culturellement adaptés comprennent les tentatives d'adaptation des programmes élaborés pour les populations non-autochtones aux contextes autochtones; l'importation de programmes propres aux autochtones élaborés pour une communauté dans une autre communauté; l'accent mis sur des interventions personnalisées plutôt que sur une approche holistique; et l'utilisation de ressources non durables pour concevoir, mettre en œuvre et surveiller le programme.

Prochaines étapes

Il est essentiel que les communautés autochtones participent à la conception et à la mise en œuvre des programmes de prévention du crime; que les programmes respectent les principes PCAP®; et que les

concepteurs et les animateurs de programmes fassent preuve d'humilité culturelle. Les programmes devraient également adopter une approche holistique, interdépendante et globale qui intègre les visions du monde et les approches fondées sur les forces des autochtones. Les programmes devraient disposer de ressources suffisantes, y compris un financement sûr et à long terme et des ressources bien informées et bien équipées, en plus du personnel et des dirigeants autochtones. Enfin, il est important que les éléments culturellement adaptés des programmes de prévention du crime soient à la fois planifiés et évalués.

Évaluation culturellement compétente

L'évaluation des programmes culturellement adaptés est relativement nouvelle (depuis 2000) et se limite aux évaluations de programmes au Canada, en Australie, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande. Les évaluations culturellement compétentes sont encore plus difficiles à trouver.

En guise et lieu de modèles et de résultats d'évaluation bien structurés et bien documentés, la littérature suggère des pratiques exemplaires pour évaluer (dans le futur) les programmes : élaborer des modèles d'évaluation qui répondent aux principes clés d'un cadre d'évaluation autochtone au moyen de la co-construction de mesures d'évaluation avec les communautés et les dirigeants autochtones, en s'assurant d'atteindre l'objectif d'autonomisation communautaire; ancrer la conception et la conduite de l'évaluation dans le contexte culturel de la communauté, en respectant les différences entre les communautés; veiller à la présence de composantes d'évaluation culturellement adaptées; tenir compte de facteurs comme la confiance, les espaces sûrs, le partage des connaissances bidirectionnel et une discussion sur la dissonance culturelle.

Jusqu'à aujourd'hui, la plupart des évaluations étaient fondées principalement sur les méthodes d'évaluation traditionnelles/occidentales appliquées aux évaluations des résultats et des processus. Il existe peu de données d'évaluation rigoureuses qui permettent de déterminer si les programmes de prévention du crime sont efficaces pour réduire la surreprésentation des jeunes et des adultes autochtones dans le système de justice pénale.

Peu de programmes ont fait l'objet d'une évaluation exhaustive et, parmi ceux-ci, encore moins d'une évaluation de la contribution des pratiques, des traditions et des activités culturelles autochtones aux résultats de la prévention du crime, bien que certaines données probantes suggèrent que des approches et des activités holistiques et culturellement adaptées contribuent positivement à la guérison et à la réduction de certains facteurs de risque. D'autres recherches et évaluations sont nécessaires pour comprendre le lien entre les programmes culturellement adaptés et la prévention du crime.

Il existe plusieurs possibilités clés : renforcer le lien entre le gouvernement fédéral et les communautés dans le cadre de travaux en collaboration pour élaborer des approches et des méthodes d'évaluation alignées sur les besoins et les cadres autochtones; renforcer le rôle de l'évaluateur en tant que défenseur de la communauté; élaborer conjointement des approches d'évaluation fondées sur le dialogue et la participation égale; tirer parti du savoir autochtone et entremêler la sagesse traditionnelle et à long terme et des approches d'évaluation éprouvées.

La littérature souligne également plusieurs obstacles, y compris les obstacles relationnels, les difficultés de planification, les obstacles associés à la conception et à la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'évaluation, les limites associées à la disponibilité des données et les obstacles à l'accès.

Leçons apprises

Enfin, la littérature met au jour plusieurs leçons clés. L'établissement de liens de confiance avec les communautés, les programmes et les participants peut prendre beaucoup de temps et joue un rôle essentiel dans la réussite. Une approche collaborative peut encourager la propriété et l'utilisation des ressources, même si celles-ci peuvent être limitées. Le projet d'évaluation devrait tenir compte du renforcement des capacités afin d'assurer le partage des connaissances et l'élaboration conjointe de stratégies et de résultats d'évaluation et de recherche. L'utilisation de conceptions de programmes et d'évaluations uniques et « universelles » devrait être limitée. Les connaissances devraient être partagées dans

différents formats pour s'adapter à la diversité des utilisateurs et des participants. La préservation de l'autonomie, des partenariats et des intérêts des peuples autochtones est essentielle à une évaluation responsable. Le rôle de l'évaluateur est propre au contexte et à la culture; l'évaluateur doit par conséquent commencer le processus en ayant en tête les intérêts, les réalités et le contexte des communautés. Enfin, la planification d'évaluations culturellement compétentes doit inclure des ressources, une souplesse, une communication et une coordination appropriées.

Source

Trevethan, S. et Maxwell, E. (2023). *Prévention du crime dans les communautés autochtones : examen des programmes culturellement adaptés et des approches d'évaluation culturellement compétentes (2023-R009)* Sécurité publique Canada

Pour en savoir plus sur les recherches réalisées au sein du Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada ou pour faire ajouter votre nom à la liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
PS.CPBResearch-RechercheSPC.SP@ps-sp.gc.ca

Les résumés de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Le présent résumé reflète les interprétations des conclusions des auteurs du rapport et ne reflète pas nécessairement celles du ministère de la Sécurité publique du Canada.
